



COMPTE-RENDU

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MARDI 27 MARS 2018

ABSENT : NEANT

SECRETAIRE : Mme BLANCHET Marie-Cécile

En préambule à la séance, Monsieur LECHAUVE Michel, Maire, propose à l'assemblée d'observer une minute de silence en raison des événements récents.

Avant d'aborder les différents points mis à l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'annexe 23 concernant l'annulation de la régie Centre de Loisirs camping ne sera pas délibérée, celle-ci ayant été déjà soumise à l'approbation du Conseil en 2014.

A l'inverse, il demande à tous les Conseillers, s'il peut être rajouté 2 annexes, à savoir :

- Avenant de délai n° 1 pour les marchés MAPA de l'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, l'aménagement d'une bibliothèque dans un bâtiment existant et le réaménagement des sanitaires des Salles polyvalentes.
- Motion sur le rapport Spinetta : non au démantèlement du réseau ferroviaire du quotidien.

L'assemblée donne son accord.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 15 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

2018_D013 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE DU TRESOR - BUDGET COMMUNAL & BUDGETS ANNEXES LOTISSEMENTS EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les Comptes de Gestion 2017 du Receveur Municipal. (communal & annexes)

2018_D014 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE DU TRESOR - BUDGET ASSAINISSEMENT DE BONNY-SUR-LOIRE EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2017 du Receveur Municipal. (Service Assainissement)

2018_D015 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE – EXERCICE 2017

Parallèlement au Compte de Gestion 2017, le Compte Administratif 2017 du budget de la commune fait ressortir un excédent d'investissement de 131 816.75 € et un excédent de fonctionnement de 1 336 104.45 €.

2018_D016 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA ZA LA CHAMPAGNE DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE – EXERCICE 2017

Parallèlement au Compte de Gestion 2017, le Compte Administratif 2017 du budget lotissement ZA La Champagne de la commune fait ressortir un résultat d'investissement de 0.00 € et un résultat de fonctionnement de 0.00 €.

2018_D017 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT LES VARICHARDS DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE – EXERCICE 2017

Parallèlement au Compte de Gestion 2017, le Compte Administratif 2017 du budget lotissement des Varichards de la commune fait ressortir un résultat d'investissement de 0.00 € et un déficit de fonctionnement de 0.00 €.

2018_D018 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE – EXERCICE 2017

Parallèlement au Compte de Gestion 2017, le Compte Administratif 2017 du budget du Service Assainissement de la commune fait ressortir un déficit d'investissement de 11 120.99 € et un excédent de fonctionnement de 44 244.90 €.

2018_D019 AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE – EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- Article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé = 501 870.25 €,
- Article 002 Excédent de fonctionnement reporté = 834 234,20 €.

2018_D020 AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET DE LA ZA LA CHAMPAGNE DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE – EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- Article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé = 0.00 €,
- Article 002 Excédent de fonctionnement reporté = 0.00 €.

2018_D021 AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET LES VARICHARDS DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE – EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- Article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé = 0.00 €,
- Article 002 Excédent de fonctionnement reporté = 0.00 €.

2018_D022 VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018 COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les taux d'imposition de 2018 des 3 taxes directes comme suit :

- Taxe d'habitation 16.20 %
- Taxe foncière (bâti) 16.35 %
- Taxe foncière (non bâti) 43.52 %

Vote « contre » (1 voix),
Les autres conseillers ont voté « pour » (16 voix).

2018_D023 ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

Monsieur LECHAUVE Michel, Maire propose l'attribution des subventions aux associations locales pour 2018, selon le tableau établi lors de la Commission de Finances du 6 mars 2018.

Il est à noter que Madame LANG Valérie et Monsieur BEQUIN Christian, représentants d'associations, ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, fixe le montant des subventions accordées aux associations locales comme proposées ci-dessus.

2018_D024 REGULARISATION DISCORDANCE ENTRE LE BUDGET COMMUNAL ET LE COMPTE DE GESTION (CONTREPASSATION LOTISSEMENTS)

Monsieur LECHAUVE Michel, Maire, informe le Conseil Municipal qu'une discordance a été constatée entre l'article 27638 du Budget de la Commune et l'article 16878 des Budgets lotissements « Les Varichards » et « ZA de la Champagne ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour la régularisation de cette discordance. Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget communal 2018.

2018_D025 VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE – EXERCICE 2018

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 2 881 719.28 € avec un prélèvement pour la section d'investissement de 1 065 872.15 €.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 4 714 350.70 €.

Les principaux travaux concernent la construction de l'école maternelle et restaurant scolaire, les travaux de la toiture de l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2018 de la Commune :

Vote « contre » (1 voix)

Les autres conseillers ont voté « pour » (16 voix).

2018_D026 VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET LOTISSEMENT DE LA ZA LA CHAMPAGNE DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE – EXERCICE 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2018 du lotissement de la ZA « La Champagne » qui s'équilibre en section de fonctionnement et section d'investissement à la somme de 16 973.55 €.

2018_D027 VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET LOTISSEMENT LES VARICHARDS DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE – EXERCICE 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2018 du lotissement « Les Varichards » qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 27 029.11 € et en section d'investissement à la somme de 12 958.22 €.

2018_D028 MISE EN ŒUVRE DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET REVERSEMENT AU BUDGET GÉNÉRAL COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de procéder à la clôture du budget annexe Assainissement collectif au 31 décembre 2017,

- ARRÊTE le compte administratif 2017 du budget annexe Assainissement collectif,

- DECIDE de reverser ces montants au budget général de la Commune,

- DIT que la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe dans le budget principal de la commune est effectuée par le comptable assignataire de la

commune qui procède à la reprise du budget concerné en balance d'entrée dans les comptes du budget principal de la commune et réalise l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à la réintégration du budget annexe au budget principal de la commune.

2018_D029 MISE EN ŒUVRE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : TRANSFERT DES RESULTATS DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF TRANSFERES AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de transférer les résultats du budget du Service Assainissement collectif constatés au 31 décembre 2017 à la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye :

Section d'exploitation : 44 244.90 €

Section d'investissement : - 11 120.99 €

- PRECISE que les crédits nécessaires à la réalisation des transferts de résultats susvisés qui donneront lieu à émission d'un mandat et d'un titre sont inscrits au Budget Primitif 2018 de la commune de Bonny-sur-Loire.

2018_D030 MISE EN ŒUVRE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : COMPETENCE ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA MISE A DISPOSITION DES BIENS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'établissement d'un procès-verbal de mise à disposition des biens afférents au service d'assainissement collectif auprès la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye, à titre gratuit, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

- PREND ACTE que, d'après l'état de l'actif, le montant de cette mise à disposition s'établit de la façon suivante :

IMMOBILISATIONS

- valeur brute comptable :	2 488 186.90 €
- montant des immobilisations au 31/12/2017 :	1 148 859.76 €
- valeur nette comptable au 31/12/2017 :	1 339 327.14 €

SUBVENTIONS

- valeur brute comptable :	743 954.85 €
----------------------------	--------------

- montant des immobilisations au 31/12/2017 : 372 304.68 €
- valeur nette comptable au 31/12/2017 : 371 650.17 €

selon l'état joint en annexe à la présente délibération, et que ce montant fera l'objet d'une écriture d'ordre de transfert (non budgétaire) ;

- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à procéder à toute formalité relative à la mise en place de ce procès-verbal.

2018_D031 BILAN FINANCIER ALSH 2017

Madame CENE Claudie, Adjointe, présente le bilan financier de toutes les activités proposées par la Commune de Bonny-sur-Loire en 2017, bilan approuvé en Commission Jeunesse, Affaires scolaires.

Le déficit 2017 s'élève à la somme de 36 159.35 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le bilan financier 2017 de l'accueil de loisirs.

2018_D032 PREVISIONNEL TARIFS ALSH ETE 2018

Madame CENE Claudie, Adjointe, présente le projet de budget pour l'ALSH qui se déroulera du 09 au 27 juillet 2017 ce qui représente 15 jours d'ouverture, projet approuvé en Commission Jeunesse, Affaires scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de budget pour l'ALSH Eté 2018.

2018_D033 REMBOURSEMENT DES FOURNITURES SCOLAIRES PAR LES COMMUNES EXTERIEURES – ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le montant de remboursement à 100 € pour l'école primaire et à 600 € pour la Maternelle pour l'année scolaire 2017/2018.

2018_D034 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU NOUVEAU VOLET 3ter DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX COMMUNES POUR LES TRAVAUX DE REPRISE DU CANIVEAU AU CARREFOUR RD 907/RD 926 ROUTE DE BEAULIEU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le projet de reprise du caniveau au carrefour RD 907/RD 926 Route de Beaulieu et DONNE son accord aux estimations de travaux,
- AUTORISE le maire à déposer un dossier de candidature au titre du nouveau volet 3ter de la politique d'aide aux communes au Conseil Départemental pour cette opération,

- SOLLICITE le soutien financier et l'autorisation de préfinancement du Conseil Départemental.

2018_D035 MOTION DE SOUTIEN A LA FEDERATION DES SYNDICATS PHARMACEUTIQUES DE FRANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SOUTIENT la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France,
- SOUHAITE que le nombre de pharmacies en France reste à 22 000,
- DEMANDE que tout citoyen puisse continuer à apprécier la compétence et la disponibilité des pharmacies d'officine,
- EST contre les disparités territoriales.

2018_D036 AVENANT DE DELAI N° 1 MARCHES MAPA EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE – AMENAGEMENT D'UNE BIBLIOTHEQUE DANS UN BÂTIMENT EXISTANT – REAMENAGEMENT DES SANITAIRES DES SALLES POLYVALENTES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant de délai n°1 pour les marchés MAPA concernant l'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, l'aménagement d'une bibliothèque dans un bâtiment existant et le réaménagement des sanitaires des Salles polyvalentes, travaux prolongés de 2 mois.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'avenant de délai n°1.

2018_D037 VŒU SUR LE RAPPORT SPINETTA : NON AU DEMANTELEMENT DU RESEAU FERROVIAIRE DU QUOTIDIEN

Le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire le 27 mars 2018, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DENONCE sans réserve les propositions du rapport Spinetta d'un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité,

- SOUTIENT la Région Centre-Val de Loire dans sa totale incapacité financière pour intervenir demain en lieu et place de l'Etat au-delà des efforts réalisés pour l'entretien et la sécurisation du réseau ferré de proximité,

- CONDAMNE le démantèlement par l'échelon national de politiques publiques essentielles pour l'aménagement équilibré du territoire,

- DEMANDE au Gouvernement de ne pas suivre cette voie et à proposer, au contraire, une stratégie de régénération du réseau ferroviaire afin de le pérenniser,

- INTERPELLE l'ensemble des parlementaires de la Région Centre-Val de Loire afin qu'ils ne soutiennent pas, le moment venu, une loi qui viendrait condamner ces lignes de proximité et d'aménagement du territoire.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

⇒ **Monsieur LENGRAND Michel** ▶ évoque les budgets SMICTOM et SYCTOM s'élevant respectivement à la somme de 10 000 000 € et 17 800 000 € dont, pour ce dernier, une Taxe Générale sur les Activités Polluantes d'un montant de 1 050 000 €. Pour l'année 2018, cela représente 129.33 € par habitant soit 1 % de moins que l'année dernière en raison de pénalités appliquées à la Société de ramassage des ordures ménagères et de la fin d'un emprunt. La Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères devrait diminuer de 1 %.

⇒ **Madame BLANCHET Marie-Cécile** ▶ remercie la Municipalité pour la subvention octroyée pour les classes de découverte ainsi que le passage piéton tracé permettant une sortie plus sécurisée des enfants de l'école.

▶ rappelle le départ des classes de découverte fixé le mardi 3 avril 2018 à 7 h 00 pour Saint-Jean-de-Monts. Retour le dimanche 8 avril 2018.

⇒ **Madame CORTET Trinité** ▶ parle au nom d'une commerçante de la ZA de la Champagne qui lui a évoqué l'accès dangereux pour les piétons qui vont de l'ancien au nouveau Super U.

La séance est levée à 21 h 45.